



Conseil local du Vésinet

NOUVEAUTE DE LA RENTREE 2009 :

Site Internet de la FCPE du Vésinet
<http://www.fcpe-levesinet.fr>

Guide du parent d'élève du lycée Alain 2009/2010

Ce document, élaboré par les parents d'élèves FCPE du lycée Alain, a pour objectif de vous présenter certains aspects de la scolarité dans ce lycée.

Il n'est évidemment pas exhaustif sur le sujet, mais complétera utilement, nous l'espérons, les informations officielles qu'il ne remplace pas.

Nous sommes à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter

Vos interlocuteurs

Stéphane RIPOLL ☎ 06 85 67 42 38 ✉ stephane.ripoll@orange.fr
Valérie MANDON ☎ 06 83 13 24 47 ✉ v.mandon@yahoo.fr

2ndes :

Isabelle CARTEREAU ☎ 06 82 42 26 77 ✉ isabelle.cartereau@paris10.fr
Valérie MEZZALIRA ☎ 06 83 55 03 06 ✉ mezzalira.valeriealiceadsl.fr

1ères :

Marie-Pierre BOURGUIGNON ☎ 06 62 24 49 67 ✉ mp.bourguignon@sfr.fr
Sylvia DOBINSKY ☎ 06 08 72 74 27 ✉ sylvia.dobyinsky@wanadoo.fr

Tales:

Sylvie MADET ☎ 06 14 60 70 93 ✉ sylviemadet@free.fr
Christine DELIERE ☎ 06 68 08 14 29 ✉ christine.deliere@noos.fr

SOMMAIRE

1. Présentation générale.....	2
2. Vie scolaire	2
o Absences, Retards, Tabac	
3. Demi-pension.....	2
o Les tarifs, Remboursement, Contrôle des présences	
4. Sports	2
o Le matériel individuel, L'association sportive	
5. Les sections européennes.....	3
6. Les livres.....	3
7. Aides financières	3
8. Liaisons avec les parents	3
o Réunions parents-professeurs, Relevés de demi-trimestre, Carnet de correspondance, Informations et documents	
9. Conseils de classe	3
o Modalités, Récompenses- Avertissements	
10. Orientation	4
11. Livret scolaire.....	4
12. Voyages scolaires.....	4
13. Le cycle de détermination : la seconde	4
o Inscription, Choix des enseignements de détermination et des options facultatives, Horaires d'une classe de 2 ^{nde} , Carte Imagin R, Matériel, Rythme de travail, Orientation, Fin d'année scolaire	
14. La 1 ^{ère}	5
o Horaires, réinscription, options, TPE, Bac blanc de français, Epreuves anticipées du baccalauréat, Poursuite d'études	
15. La Terminale	6
o Les horaires et coefficients des différents baccalauréats, Choix de la spécialité, Préparation à Sciences Po, Langues, Poursuite d'études supérieures, Bac blanc, Baccalauréat	
16. La FCPE	7
17. Annexe des § 13, 14 et 15	
o Horaires des classes de seconde au lycée Alain	7
o Horaires des classes de 1 ^{ère} et Terminale au lycée Alain et coefficients au bac	8

1. Présentation générale

Le lycée Alain accueille, en 2009-2010, 1064 élèves répartis dans 33 classes.

En 1^{ère} et Terminale, il propose les filières L, ES, STG et S. Les élèves qui souhaitent intégrer une autre filière ou des options non assurées à Alain devront changer de lycée à l'entrée en 1^{ère}.

Des sections européennes anglais, espagnol et allemand sont ouvertes de la 2^{nde} à la terminale.

Le lycée est dirigé par une nouvelle équipe, Mme CHESTAKOVA, Proviseur, secondée par une nouvelle Proviseur Adjointe, Mme POTTIER. Elles sont assistées par 2 secrétaires, Mmes FERRAGU et MISSNER.

Deux Conseillers Principaux d'Education (CPE), Mme SILOT et M. BISSAÏN se partagent le suivi de la Vie Scolaire, chaque classe ayant l'un ou l'autre comme référent.

Mme SAVALE est la gestionnaire et l'agent comptable du lycée. Elle est assistée de Mme HONORE, secrétaire d'intendance.

Le lycée possède un site internet : www.lyc-alain-vesinet.ac-versailles.fr

2. Vie scolaire

Les cours ont lieu :

- ▲ de 8h30 à 17h45 les lundis, mardi, jeudi et vendredi avec une pause déjeuner de 11h35 à 12h45 ou de 12h35 à 13h45,
- ▲ de 8h30 à 12h35 le mercredi,
- ▲ de 8h30 à 11h 35 le samedi.

Absences :

La présence des élèves est contrôlée par les professeurs à chaque cours. Les élèves entrent et sortent du lycée à horaires fixés.

Comme au collège, les familles sont tenues de prévenir le lycée dans le cas d'une absence de leur enfant connue à l'avance.

Les familles doivent également justifier l'absence de leur enfant *a posteriori* si cela n'a pas été fait avant. Ces informations sont transmises sur papier libre : il n'y a pas de billet d'absence à remplir.

A défaut de justification dans les 48h, un courrier est envoyé à la famille.

Retards

Un élève qui arrive en retard et n'est pas autorisé par son professeur à assister au cours est considéré comme absent. Un retard est ainsi comptabilisé comme une absence, y compris sur le bulletin. Sauf justification par écrit dès le lendemain, ses parents recevront un courrier du lycée.

Tabac

Les élèves ne sont pas autorisés à fumer dans l'enceinte du lycée.

3. Demi-pension

Elle concerne environ 950 élèves.

La restauration (surchargée) est ouverte de 11h35 à 13h45 les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi. Pour une classe donnée, le créneau ne dépasse en général pas 1h10.

Les tarifs sont fixés chaque année : il s'agit d'un forfait annuel qui est ensuite réparti au prorata du nombre de jours d'ouverture de la demi-pension pour chaque période. La demi-pension reste ouverte jusqu'à la fin de l'année scolaire même si les élèves sont libérés plus tôt de leurs obligations scolaires.

Remboursement

Les absences pour maladie de plus de 2 semaines consécutives hors vacances scolaires donnent lieu à remboursement ainsi que les absences prolongées pour pratique religieuse reconnue par le ministère (notamment le ramadan), les journées de fermeture du restaurant scolaire pour grève des personnels et le changement d'établissement.

Contrôle des présences

Les élèves disposent d'un badge qui permet d'accéder au self. L'absence d'un élève à la demi-pension est constatée, mais ne donne lieu à aucune procédure, les élèves étant libres de rentrer et sortir du lycée au cours de la journée.

Le règlement intérieur de la demi-pension vous est remis lors de l'inscription.

4. Sports

Les séances de sport ont lieu au gymnase qui jouxte le lycée, au stade des Merlettes ou encore en forêt.

Les élèves sont transportés par car au stade des Merlettes.

Le matériel individuel (raquettes, chaussons d'escalade) est à la charge des familles.

L'Association Sportive propose la pratique de sports tels que badminton, volley-ball, basket, escalade, golf et fitness pendant la plage méridienne ou le mercredi après-midi.

5. Sections européennes

Les sections européennes sont régies par une charte très précise. Elles sont ouvertes, pour l'essentiel des places, aux élèves des sections européennes des collèges du secteur (Renoir et Cèdre pour la section anglaise, Renoir, Cèdre et Paul Bert pour la section espagnole, Renoir, Cèdre, Paul Bert et Croissy pour la section allemande) après un test d'entrée. Quelques rares places sont ouvertes aux autres élèves.

En section européenne anglaise, la DNL (discipline non linguistique) est la SVT (1heure/semaine) A partir de la rentrée 2008, elle pourra également être poursuivie en 1^{ère} et Terminale L et ES.
En sections espagnole et allemande, la DNL est l'histoire. En 1^{ère} et Terminale les élèves de L, ES et S peuvent la poursuivre.

6. Livres

Les livres sont prêtés en majorité par le lycée, grâce à des crédits de la Région. Certains restent cependant à la charge des familles.

Une **bourse des livres** est organisée à la rentrée sous la houlette des associations de parents d'élèves pour permettre aux élèves de vendre et d'acheter ces quelques livres. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements.

7. Aides financières

Les **bourses d'état** doivent être demandées dans les établissements d'origine (au collège pour les élèves entrant en seconde) dès début janvier pour l'année scolaire suivante.

Le dossier est téléchargeable sur le site www.service-public.fr et vous pouvez également vous renseigner auprès du secrétariat.

Certaines communes (Le Vésinet en particulier) accordent des bourses scolaires. Ne pas hésiter à les contacter.

Enfin le lycée dispose de quelques fonds (en nette baisse) pour aider les familles. Au lycée Alain ces fonds sont quasiment réservés à l'aide au paiement de la demi-pension. Se manifester auprès de la direction du lycée.

8. Liaisons avec les parents

Réunions parents-professeurs

Dans les semaines qui suivent la rentrée le lycée organise des réunions parents-professeurs où les enseignants présentent pour chaque classe leur enseignement et leur première impression sur la classe.

Ces réunions ont lieu à partir de 18h ou le samedi matin.

Aucune autre réunion parents-professeurs n'a ensuite été organisée en 2008-2009. En cas de besoin, les parents doivent prendre rendez-vous avec les enseignants pour des entretiens individuels.

Relevés de demi-trimestre

Seules les familles des élèves de 2^{de} reçoivent des relevés de notes de demi-trimestre.

Carnet de correspondance

Il est fourni par le lycée pour tous les élèves de 2ndes, 1ères et Terminales. Il permet à l'administration et aux équipes pédagogiques d'établir une correspondance avec les familles et un suivi de l'absentéisme.

Informations et documents

Comme au collège certaines informations et documents utiles en provenance de la direction, des conseillères d'orientation, etc. sont distribués via les enfants. Encore plus qu'au collège ces papiers ont tendance à rester au fond des cartables et les professeurs principaux n'ont pas toujours le temps de vérifier que les parents les ont bien reçus.

Les informations distribuées par le lycée sont contrôlées par l'administration. Par contre ce qui est distribué en dehors de l'enceinte du lycée ne l'est pas.

9. Conseils de classe

Modalités

Au lycée Alain, en 2008-2009, les conseils de classe des 1^{er} et 2^{ème} trimestres ont eu lieu de 16h à 17h30 puis de 17h30 à 19h

Les seuls élèves présents au conseil sont les élèves délégués.

Récompenses – Avertissements

Le conseil de classe peut décider d'attribuer les félicitations, les compliments ou les encouragements pour valoriser travail et attitude d'un élève ou au contraire émettre un message d'avertissement :

- ▲ Félicitations lorsque les résultats et le comportement sont considérés comme très bons. La moyenne est supérieure ou égale à 14.
- ▲ Compliments lorsque les résultats et le comportement sont considérés comme bons. La moyenne est supérieure ou égale à 12.
- ▲ Encouragements lorsque l'attitude de l'élève tant dans la classe que face au travail est bonne, même si les résultats sont moyens.
- ▲ Avertissements (conduite et/ou travail) : il ne s'agit pas d'une sanction mais d'un message pour avertir l'élève et sa famille qu'il n'est pas sur la bonne voie, en raison soit de son comportement, soit du travail fourni, soit des deux.

Les élèves « avertis » sont reçus par le proviseur ou le proviseur adjoint.

10. Orientation

Au cours du 2^{ème} trimestre des **réunions d'information** sur les différentes filières après la seconde et sur les études supérieures sont organisées respectivement pour les parents de 2^{de} et de Terminale. En 2^{de}, cette réunion a lieu en 3 fois. Si la date qui vous concerne ne vous convient vraiment pas, vous pouvez assister à une autre séance.

Les conseillères d'orientation psychologues (COP) reçoivent les élèves au CDI sur rendez-vous, les parents sont invités à se rendre au CIO à St Germain en Laye (Tél : 01 39 04 18 70).

Un **forum des anciens élèves** est organisé en janvier ou février pour les Terminales et les 1^{ères}, avant la clôture des inscriptions en faculté et classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Il permet aux élèves de rencontrer des élèves en cours d'études supérieures de bon nombre de filières.

Un **carrefour des Métiers** a été organisé pour la 1^{ère} fois en 2009 rassemblant des parents venus au lycée pour exposer leur métier respectif

11. Livret scolaire

Le livret scolaire a pour objectif de permettre au jury du baccalauréat de prendre en compte le travail effectué par les élèves au cours de leur scolarité en classes de première et terminale, ainsi qu'en français en seconde. Il contient une évaluation chiffrée des résultats de l'élève et sa situation par rapport à la classe, assorties d'appréciations. Il est utilisé lors des délibérations et peut permettre au jury, le cas échéant, de relever les notes du candidat des quelques points qui lui manquent pour être admis.

Il comportera aussi l'avis du conseil de classe du 3^{ème} trimestre de Terminale sur le succès espéré au bac : avis très favorable / avis favorable / avis assez favorable / doit faire ses preuves à l'examen.

12. Voyages et sorties scolaires

Les voyages pour être approuvés doivent tous bénéficier d'un appariement.

En 2008-2009, deux voyages ont été organisés :

- ▲ en Normandie pour une classe de Terminale S, associant la géologie et l'anglais.
- ▲ à Rome pour des élèves de 1^{ère} (étudiant le latin et l'italien)

13. Le cycle de détermination : la Seconde

L'organisation des études en lycée pour les voies d'enseignement général et technologique est divisée en **deux cycles** : le cycle de détermination (classe de seconde) et le cycle terminal (1^{ère} et terminale).

La classe de seconde générale et technologique est commune aux élèves souhaitant s'orienter vers la voie générale ou vers la voie technologique. Elle a pour fonction de préparer au choix d'une des séries de première de ces deux voies. Elle permet aux élèves de tester leurs goûts et leurs aptitudes notamment grâce au choix, en plus des enseignements communs à tous, d'enseignements de détermination à dominante générale, scientifique, technologique ou artistique.

Le lycée Alain comprend 12 classes de seconde avec des effectifs élevés (pouvant aller jusqu'à 35 par classe en 2009-2010).

Inscription

Il est obligatoire de venir chercher les dossiers d'inscription puis s'inscrire au lycée (fin juin, début juillet – les dates seront précisées au cours du 3^{ème} trimestre)

L'élève devra alors confirmer le choix des options qu'il souhaite suivre en 2^{de}. Nous conseillons aux parents d'aider leur enfant sur les éventuelles corrections qu'il faudra apporter aux vœux pour les options.

Choix des enseignements de détermination et des options facultatives

Les enseignements de détermination proposés au lycée Alain [*Langue 2 pour tous et au choix MPI "Mesures physiques et informatique", SES "Sciences économiques et sociales", LV3 (chinois ou italien) ou encore Latin*] permettent tous l'accès à toutes les filières de 1^{ère} existant au lycée Alain.

Chaque élève peut aussi choisir une option facultative (chinois 3 ou italien 3, latin). La pratique du latin ou de la langue 3 (italien ou chinois) en 1^{ère} et Terminale doit avoir été poursuivie (latin) ou commencée (langue 3) en 2^{de}.

Ne pas oublier que si chaque option facultative a un coefficient 2 pour les points au-dessus de 10 au bac, elle représente environ 3 heures de cours par semaine et le travail personnel correspondant.

Certaines options peuvent être incompatibles en particulier pour des raisons d'élaboration des emplois du temps ou de constitution des classes.

Les élèves des sections européennes ne peuvent choisir l'option Mesures Physiques et Informatique (MPI).

L'option MPI est limitée à 36 élèves répartis en 2 groupes.

A la rentrée 2009, une trentaine d'élèves pourra choisir le chinois LV3 et 70 élèves environ l'italien LV3 (enseignement de détermination et option facultative

confondus). L'enseignement du chinois sera réservé aux élèves motivés et suffisamment bons en langues pour garder le Chinois jusqu'au Baccalauréat.

Horaires de la classe de seconde : voir annexe

Carte Imagin R

Il n'y a pas de circuit de ramassage scolaire.

La ligne 20 de Bus en Seine dessert le lycée.

Certains élèves utilisent les lignes de bus régulières ou le RER. Demander un certificat d'inscription en juin afin de pouvoir compléter le dossier et recevoir la carte pour septembre (environ 1 mois de délai).

Matériel

En plus du matériel de sport déjà mentionné (§ 4), il faut prévoir une blouse en coton pour les séances de travaux pratiques de physique et SVT (dès la rentrée) et une calculatrice type lycée. Certains enseignants peuvent aussi demander des cahiers de travaux dirigés.

Enfin certains professeurs proposent des places de théâtre, qu'il faut bien souvent payer dans les semaines qui suivent la rentrée.

Rythme de travail

Il s'intensifie nettement par rapport à la troisième. Veiller à ce que l'élève travaille dès le début de l'année car celle-ci s'achève mi-juin.

Orientation

La procédure de choix de la filière de 1^{ère} suit le même processus que celui de l'entrée en seconde : vœux provisoires en février pour le conseil de classe du 2^{ème} trimestre (mi-mars), proposition provisoire du conseil de classe puis vœux définitifs pour le conseil de début juin et décision définitive du conseil susceptible d'appel.

Au lycée Alain en 2008-2009, 17% des élèves de seconde ont redoublé, 1% a été réorienté et 82 % sont passés en 1^{ère}.

Fin année scolaire

En raison des épreuves écrites du baccalauréat, les cours s'arrêtent quelques jours avant la première épreuve (en 2009, le 10 juin), la demi-pension restant ouverte et donc payée jusqu'à la fin de l'année scolaire.

14. La première

Le cycle terminal, auquel correspondent les **classes de première et terminale** dans une des séries générales ou technologiques, se clôt par l'obtention du diplôme du baccalauréat général ou technologique. Ce diplôme conduit à des poursuites d'études dans l'enseignement supérieur, en université, classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs et instituts universitaires de technologie.

Au sein de chaque série, se dégagent des profils d'études différents grâce aux choix d'enseignements optionnels (en 1^{ère}) et de spécialité (en terminale). Ces choix s'effectuent essentiellement dans la perspective d'études supérieures.

En 2009-2010 le lycée compte :

- ▲ une 1^{ère} L (Littéraire) options anglais ou allemand approfondi, langue vivante 3 ou latin
- ▲ trois 1^{ère} ES (Sciences Economiques & Sociales) options maths, économie, anglais ou allemand approfondi
- ▲ une 1^{ère} STG (Sciences et technologies de la gestion) option communication
- ▲ cinq 1^{ère} S (Scientifique) option SVT.

Horaires des classes de ces séries sont donnés en annexe.

Réinscription

Elle est obligatoire (aux alentours du 20 juin) L'élève fait le choix définitif pour l'année de ses options obligatoire et facultatives. Elle permet au lycée d'ajuster, si nécessaire, le nombre de classes de chaque filière. Il arrive donc que fin juin une classe d'une filière soit créée et/ou une autre supprimée (sauf STG).

Un élève qui ne se réinscrit pas risque de ne pas trouver de place au lycée quand il se présentera.

Options

Les élèves rentrant en 1^{ère} doivent choisir une option obligatoire.

Si elle n'existe pas au lycée Alain, ils doivent changer de lycée (voir au début du § 14 pour les options au lycée Alain).

En 1^{ère} L ou ES elle deviendra en général leur spécialité de Terminale.

Ils peuvent en outre choisir de poursuivre une option facultative (langue 3, latin) à raison de 3 heures de cours par semaine. Il n'est pas toujours possible de poursuivre 2 options facultatives.

TPE pour Travaux Personnels Encadrés

Ils concernent les filières L, ES, et S et y sont obligatoires. Ils ont souvent évolué depuis leur création en 2000-2001.

A partir de thèmes définis nationalement et associant plusieurs disciplines, un groupe de 2 ou 3 élèves réalise une « production » (dossier, maquette, expérience, vidéo...) sur un sujet choisi par lui en concertation avec les enseignants. 2 heures par semaine pendant 18 semaines y sont consacrées.

En 2008-2009 l'évaluation (soutenance orale) a eu lieu courant février et constitue une épreuve anticipée du baccalauréat 2009, les points au-dessus de 10 étant affectés du coefficient 2.

Les productions écrites et supports ont été demandés pour le 1^{er} février 2009.

Bac blanc de français

Le lycée organise une ou 2 épreuves écrites de français dans les conditions du baccalauréat ainsi qu'une épreuve orale. Cette dernière a lieu pendant la semaine où est organisé le bac blanc des terminales (celle qui précède les vacances d'hiver).

Epreuves anticipées du baccalauréat

Outre les TPE et l'épreuve de français (écrite et orale) dans toutes les filières,

- ▲ les élèves de 1^{ère} L passent une épreuve anticipée de biologie-physique-chimie et de mathématiques-informatique
- ▲ les élèves de 1^{ère} ES passent une épreuve anticipée de biologie.

Les épreuves écrites ont lieu au lycée aux alentours du 20 juin mais l'oral de français a lieu dans un établissement de la région (1^{ère} semaine de juillet).

Depuis le 01 09 2009, il est possible de demander des photocopies de copies d'épreuves écrites en ligne.

*Maison des examens - Accueil
<http://www.siec.education.fr/>*

Poursuite d'études

Si le conseil de classe du 3^{ème} trimestre l'estime nécessaire il proposera le redoublement. La famille est libre d'accepter ou non cette proposition. Les élèves doivent choisir un enseignement de spécialité pour la Terminale. On ne peut que leur recommander de consulter à ce sujet les professeurs et en particulier le professeur principal.

15. La Terminale

En 2009-2010 le lycée compte

- ▲ une Terminale L, spécialités maths, langue 1 ou 2 approfondie, langue 3 et latin
- ▲ trois Terminales ES, spécialités maths, économie, langue approfondie
- ▲ une Terminale STG, spécialité mercatique (marketing)
- ▲ Six Terminales S, spécialités physique, SVT et mathématiques.

Les horaires des terminales et **les coefficients au baccalauréat** de chacune de ces séries sont donnés à la fin de ce guide p. 8.

Choix de la spécialité

Il doit se faire en fonction des goûts, des compétences et des perspectives de poursuite des études. En L et en ES la spécialité est en principe la continuité de l'option obligatoire de 1^{ère}.

- ▲ En STG la spécialité représente 8 heures de cours par semaine et un coefficient 12 (sur 38 au total) au bac.

- ▲ En L, ES et S, selon les cas, la spécialité représente 2 ou 3 heures par semaine.
- ▲ En L et en ES l'épreuve au bac peut être une épreuve séparée qui a coefficient 2 ou 3 sur un total de 36 à 38.
- ▲ Ou alors (comme en S) l'épreuve de la discipline est constituée d'exercices communs à tous les élèves et d'exercices différenciés suivant que le candidat a choisi ou non cette discipline comme spécialité. Le coefficient de l'épreuve est alors majoré de 2, toujours sur un total de 36 à 38.

Préparation à Sciences Po

Réservée aux élèves de terminales L et ES, elle a été mise en place à la rentrée 2008 (2 heures hebdomadaires en philosophie, histoire, géographie). 35 élèves l'ont suivie, sélectionnés à partir de leurs résultats et une lettre de motivation.

Langues

L'enseignement se fait, autant que possible, par groupe de compétences de 20 élèves.

Réinscription

Comme en 1^{ère} elle est obligatoire (aux alentours du 20 juin).

L'élève indiquera le choix de sa spécialité et de ses options facultatives (2 ou 3 heures par semaine et un coefficient 1, 2 ou 3 au bac pour les points au-dessus de 10).

Un élève qui ne se réinscrit pas risque de ne pas trouver de place au lycée quand il se présentera.

Poursuite d'études supérieures

Elle doit s'envisager assez vite après le début de l'année, certaines filières sélectives et écoles ayant des clôtures d'inscription avant février. Ne pas hésiter à rencontrer les conseillères d'orientation tant au lycée pour les élèves qu'au CIO pour les parents. Le forum des anciens élèves est l'occasion de poser les dernières questions et de peaufiner le projet.

Bac blanc

Outre des devoirs type bac, le lycée organise dans la semaine qui précède les vacances d'hiver un bac blanc qui permet à l'élève de tester son efficacité dans les révisions et les épreuves dans des conditions proches de la réalité.

Baccalauréat

Résultats 2007	L: 82,35	ES: 96,15	S: 94,08	STG: 100
Résultats 2008	L: 92,9	ES: 93,2	S: 93,4	STG: 100
Résultats 2009	L: 80	ES: 90,91	S: 91,53	STG: 91,43

Depuis le 01 09 2009, il est possible de demander des photocopies de copies d'épreuves écrites en ligne.

Maison des examens - Accueil
<http://www.siec.education.fr/>

Si les épreuves écrites démarrent en général à partir du 10 juin et ont lieu au lycée, les épreuves orales ou pratiques peuvent commencer dès le mois de mai.

16. La FCPE

1^{ère} fédération de parents d'élèves dans le primaire et le secondaire au niveau national, elle participe à la vie scolaire pour défendre les intérêts de tous les jeunes, l'égalité des chances devant l'éducation (gratuité, bourses), une école laïque qui forme des jeunes prêts à prendre leur place dans la société en citoyens libres et responsables. Elle permet aux parents d'être mieux informés, mieux organisés, mieux entendus et d'agir au sein du lycée.

Au Vésinet elle est organisée en un seul Conseil Local qui regroupe les parents des différents établissements publics du Vésinet. Chaque niveau est animé par un/une vice-président (e). Des réunions de travail, d'échanges ont lieu régulièrement.

Au lycée Alain, la FCPE a obtenu **54,01 %** des voix aux élections pour le Conseil d'Administration en 2008 (en progression constante depuis 4 ans). Nous avons donc 3 représentants au CA et des parents délégués dans toutes les classes.

N'hésitez pas à nous contacter pour être représentant de parents :

Stéphane RIPOLL ☎ 06 85 67 42 38 ✉ stephane.ripoll@orange.fr
Valérie MANDON ☎ 06 83 13 24 47 ✉ v.mandon@yahoo.fr

Tenez-vous informés en allant sur notre site

<http://www.fcpe-levesinet.fr>

17. Annexe des § 13, 14 et 15

1 - Horaires d'une classe de seconde au lycée Alain :

Enseignements communs à tous les élèves :

Français	4 h 30
Histoire-géographie	3 h 30
Langue vivante 1	3 h
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h 30
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)	2 h
PÉducation physique et sportive (EPS)	2 h
Éducation civique, juridique et sociale (ECJS)	30 min
Aide individualisée (1)	2 h
Heures de vie de classe	10 h /an

Enseignements de détermination, 2 au choix parmi :

Langue vivante 2 (obligatoire)	2 h 30
Langue vivante 3 (chinois 3 ou italien 3, débutants)	2 h 30
Latin	3 h
Sciences économiques et sociales (SES)	2 h 30
Mesures physiques et informatique (MPI)	3 h

Options facultatives, 1 au choix parmi :

LV3 (chinois 3 ou italien 3)	2 h 30
Latin	3 h

(1) Une heure de français et une heure de mathématiques

2 - Horaires des classes de 1^{ère} et Terminale au lycée Alain et coefficients au bac

1 ^{ère} L	Term. L	Coeff. Bac L	Enseignements obligatoires :	1 ^{ère} STG comm.	Term. STG	Coeff. bac STG
			Mathématiques	3h	3h	3
			Français	3h		2+2
6h		3+2	Français & Littérature			
	4h	4	Littérature			
			Economie-droit	4h	4h	6
	8h	7	Philosophie		2h	2
4h	4h	4	Histoire-géographie	2h	2h	2
3h30	3h	4	LV 1	(LV1&2) 5h	(LV1&2) 5h	3
2h ou 3h	2h ou 3h	4 Ou 4	LV2 ou latin			2
2h		2	Mathématiques-informatique			
1h30		2	Enseignement scientifique			
			Information & gestion	3h		
			Information & communication	5h		
			Management des organisations		2h	4
2h	2h	2	EPS	2h	2h	2
30min	30min		Education Civique Juridique et Sociale (ECJS)			
2h		2*	TPE			
10h/an	10h/an		Heures de vie de classe	10h/an	10h/an	
	spécialité	Coeff. Bac L	Un enseignement Obligatoire à choisir parmi:		spécialité	Coeff. bac STG
3h	3h	3	Mathématiques		mercatique 8h	7+5
2h	2h	4	LV1			
3h	3h	4	LV2			
3h	3h	4	LV3			
3h	3h	4	Latin			
		Coeff. Bac L	Options facultatives: 2 au plus		Term. STG	Coeff. bac STG
3h	3h	**	Latin			
3h	3h	**	LV3			

1 ^{ère} S	Term. S	Coeff. bac S	Enseignements obligatoires :	1 ^{ère} ES	Term. ES	Coeff. bac ES
5h	5h30	7	Mathématiques	3h	4h	5
4h30	5h	6	Physique-chimie			
4h	3h30	6	SVT			
4h		2 + 2	Français	4h		2+2
			SES	5h	6h	7
	3h	3	Philosophie	.	4h	4
2h30	2h30	3	Histoire-géographie	4h	4h	5
2h	2h	3	LV 1	2h30	2h	3
2h	2h	2	LV2	2h	2h	3
			Biologie	1h30		2
2h	2h	2	EPS	2h	2h	2
30 min	30 min		Education Civique Juridique et Sociale	30 min	30min	
2h		2*	TPE	2h		2*
10h/an	10h/an		Heures de vie de classe	10h/an	10h/an	
	Spécialité	Coeff. bac S	Un enseignement obligatoire à choisir parmi:		Spécialité	Coeff. bac ES
	2h	2	Mathématiques	2h	2h	2
	2h TP	2	Physique-chimie			
	2h TP	2	SVT			
			SES	2h	2h	2
			LV1	2h	2h	2
			LV2	3h	3h	2
1^{ère} S	Term. S	Coeff. bac S	Options facultatives: 2 au plus	1^{ère} ES	Term. ES	Coeff. bac ES
3h	3h	**	Latin	3h	3h	**
3h	3h	**	LV3	3h	3h	**

* TPE : seuls les points au-dessus de 10 sont multipliés par 2

** : seuls les points excédant 10 sont retenus et, pour la première ou la seule épreuve facultative à laquelle le candidat choisit de s'inscrire, ces points sont multipliés par 2. Si cette première épreuve concerne le latin, les points sont multipliés par 3.

*** : seuls les points excédant 10 sont retenus.